

Région niçoise

Blausasc : le stade porte le nom d'un collabo de Vichy

Il y a dix ans, le nouveau stade était baptisé Joseph-Merceron-Vicat, du nom de l'ancien industriel. Un proche de Pétain, condamné à la Libération, dénoncent des « lanceurs d'alerte ».

Certains communes se servent de leur stade pour honorer une figure sportive ou un résistant (stade Chaban-Delmas à Bordeaux). Et il y a Blausasc, où la municipalité a choisi de baptiser le sien du nom d'un collaborateur du régime de Vichy, proche du maréchal Pétain et condamné à la Libération. Et elle choisit de le maintenir. Joseph Merceron-Vicat. Le stade local porte le nom de celui qui a été dirigeant du groupe Vicat de 1879 à 1968. Mais dans ce village de la vallée du Paillon, des voix anonymes se battent pour faire connaître le passé bien moins glorieux de l'industriel. « Nous sommes choqués qu'on puisse donner au stade municipal le nom d'un personnage qui a un tel passé. C'est une agression. Qu'on le supprime ! »

Des liens historiques et financiers

Les liens entre Vicat et le village sont profonds. Le cimentier exploitait les carrières de calcaire avant même la naissance de Blausasc, en 1926. Et l'histoire continue : l'exploitation de son territoire par le groupe lui rapportera encore 1,2 million d'euros par an jusqu'en 2049. Colossal pour une commune de 1 500 âmes. Sans compter les emplois. C'est pour célébrer ces liens qu'il y a tout juste dix ans, le 8 septembre 2012, la municipalité attribue à son stade flambant neuf le nom de Joseph Merceron-Vicat, à la tête du groupe quand il s'est installé dans le Paillon. L'inauguration réunit de nombreux dirigeants, dont le maire Les Républicains, Michel Lottier ; Eric Ciotti, alors président du Conseil départemental, qui a financé le chantier à hauteur de 700 000 euros ; le prince Albert II, puisque le stade est officiellement celui de l'AS Monaco rugby club ; le préfet...



« Nous sommes choqués qu'on puisse donner au stade municipal le nom d'un personnage qui a un tel passé. C'est une agression. Qu'on le supprime ! » (Photos A. L.)

Condamné à la prison et à l'indignité nationale

Mais quel a été le rôle du dirigeant du troisième cimentier français, à l'époque de l'Occupation ? Quelques rares informations sont publiques, comme le fait que Joseph Merceron-Vicat était membre de Conseil national, une assemblée consultative créée par le régime de Vichy. Mais des éléments et documents apportés par les « lanceurs d'alerte » donnent une idée plus précise du rôle qu'a joué le chef d'entreprise auprès du gouvernement affilié au régime nazi en Allemagne. À la Libération, Joseph Merceron-Vicat a par exemple été condamné le 16 mars 1945 par la Cour de justice de Grenoble à dix ans de réclusion (peine ramenée à trois ans le 26 mai 1945) et à la confiscation totale de ses biens (ramenée à 1 million de francs), ainsi qu'à l'indignité nationale à vie, une sentence propre à ceux qui avaient collaboré. Joseph Merceron-Vicat figure également sur la liste des 2 626 membres de l'ordre de la Francisque, reconstituée par la Haute Cour

en 1945 après que les archives du conseil de la Francisque ont été détruites. Une décoration attribuée par le régime de Vichy en tant que marque spéciale d'estime de Philippe Pétain.

Un historien hallucine : « C'est très grave ! »

Arnaud Berthonnet, chercheur en histoire économique et sociale à l'université Paris-Dauphine, a travaillé sur Joseph Merceron-Vicat et le sort des industriels du bâtiment pendant l'Occupation et à la Libération. Il hallucine : « Ça me paraît incroyable qu'en 2012, on puisse baptiser un stade du nom d'un personnage très proche de Pétain. C'est très grave ». Il affirme : il s'agit ici d'un personnage de premier plan de la collaboration avec Vichy. « Je savais que Joseph Merceron-Vicat était proche des industriels de Grenoble, il était au Conseil national, il était membre du conseil d'administration de la Sacer, qui a collaboré pendant la guerre. Tous ces gens ont fricoté avec Vichy. Mais tous ces grands personnages arrivent en général à repousser

les dates de leur procès, et évitent l'Épuration, jusqu'à ce que la vie reprenne au début des années 1950. Là, il a été jugé, condamné, emprisonné... C'est très rare. Et indignité nationale à vie, peine de 10 ans dont trois d'emprisonnement, c'est du lourd. »

Le maire : « Je n'ai rien trouvé sur Internet »

L'historien trouve la démarche des habitants « totalement légitime » : « Je comprends qu'ils soient indignés ». Le maire, Michel Lottier, ne veut rien enten-



Joseph Merceron-Vicat avait été condamné à dix ans de réclusion ainsi qu'à l'indignité nationale à vie après la Libération. (Photos A. L.)

dre. Il n'aime pas les interlocuteurs anonymes. « Je ne sais pas à qui je m'adresse ». Quant au fond du problème... Il n'y en a pas. « Je ne nie pas l'évidence, je ne la crois pas. Je n'ai rien trouvé sur lui [Joseph Merceron-Vicat] sur Internet. J'en ai même parlé à mon avocat. Donnez-moi des preuves. L'histoire est faite, elle est écrite. Me dire que c'est grave, c'est d'une facilité déconcertante. » Daniel Wancier, représentant azuréen de l'institut Yad Vashem (mémorial israélien situé à Jérusalem), défend l'histoire et la mémoire de la Shoah au quotidien. « Je suis

indigné. Déjà qu'on a eu un candidat à la présidentielle [Eric Zemmour] qui a dit que Pétain avait aidé les Juifs... Ce n'est pas vrai. Pétain a signé de sa main des déportations, la rafle du Vél' d'Hiv'... Là encore, c'est mettre à l'honneur des gens qui ont collaboré avec le régime nazi, fasciste, c'est une insulte à l'Histoire. Il faut commémorer ceux qui ont sauvé. » Alors il tend la main à Michel Lottier : « on peut faire quelque chose pour changer le nom du stade. Ce serait bien qu'on puisse ren-

contrer le maire ». ANTOINE LOUCHEZ alouchez@nicematin.fr



Il y a dix ans, le stade était inauguré en présence du maire Les Républicains, Michel Lottier, Patrick Allemand, Eric Ciotti, le prince Albert II... (Photos Jean-Pierre Bellomia)